

Nota: Les surfaces des lots sont approximatives. Elles seront définitives lorsque le bornage périmétrique sera réalisé.

LEGENDE

-  Périmètre du lotissement
10353 m² env.
-  Limite des lots privés
-  conservation obligatoire du mur en pierre
-  Zone maximale d'implantation
-  Maintien obligatoire de la haie mitoyenne
-  Maintien obligatoire de la haie en bordure de route
-  Zone arborée existante des lots 3, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14 et 15:
Les arbres seront conservés suivant les besoins des futures constructions.
-  Voirie en Enrobé 930 m² env.
dont 11 places de parking
-  Bande piétonne
-  Haie, résineux et arbres existants.
Il seront conservés suivants les besoins des futurs constructions.
-  Espaces verts
18 m² env.
-  Noues paysagères
155 m² env.
-  Arbre remarquable conservé
-  ACCES AU LOT
A CHARGE ACQUEREUR
et aire de stationnement non clos
2 places de stationnements
minimum 6.00m x 5.00m pour les lots 1, 2, 3, 8, 9, 10, 11 et 15
minimum 5.00m x 5.00m pour le lot 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14

----- = Application du parcellaire cadastral actuel.
Elle ne saurait prévaloir une véritable définition des limites de propriété, effectuée et garantie par la délimitation-bornage contradictoire entre propriétés privées, et par alignement au droit du domaine public.

